

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 13 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize février à onze heures et quinze minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le cinq février deux mille vingt-et-un, s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le Conseil communautaire s'est valablement réuni avec au moins un tiers de ses membres présents.

Étaient présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER, BROCHARD, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, SANTIN, VINIT et Messieurs BERTRAND, BEZOT, BOURCHADA, COLLON, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOF SY.

Étaient représentés :

Madame GONZAGUE pouvoir Monsieur WOF SY.
Madame MARSADIE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Madame MERIAUX pouvoir à Monsieur COLLON.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Madame FERRER.
Monsieur PRUVOT pouvoir à Madame LABRUYERE.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

La séance est ouverte à 11h17.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 6 - IV de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **5**

Membres absents non représentés : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Délibération N° 1-2021 : ANNULATION de la Décision modificative N° 3

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'annulation de la décision modificative ci-dessous détaillée :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
10	020	1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés	+	1 177,78 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES					1 177,78 €
RECETTES					
040	020	28188	Autres immobilisations	+	1 177,78 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES					1 177,78 €

Article 2 : Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Délibération N° 2-2021 : Rapport sur l'égalité femmes-hommes 2021

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

Délibération N° 3-2021 : Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Approuve le projet de Budget Primitif 2021, tel que présenté ci-dessous, par chapitre :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	2 322 396,09 €	
012 Charges de personnel	793 000,00 €	
014 Atténuations de produits	8 908 631,59 €	
65 Autres charges de gestion courante	3 882 042,04 €	
66 Charges financières	341 259,51 €	
042 Dotations aux amortissements	121 201,80 €	
023 Virement à la section d'investissement	950 000,00€	
013 Atténuation de charges		87 000,00 €
70 Produits des services		4 500,00 €
73 Impôts et taxes		15 363 698,03 €
74 Dotations et participations		1 813 333,00 €
75 Autres produits des gestions courantes		40 000,00 €
77 Produits Exceptionnels		10 000,00 €
Total	17 318 531,03 €	17 318 531,03 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
10 Dotations, fonds divers et réserves (apurement de comptes)	1 177,78 €	
16 Emprunts et dettes assimilés	965 006,00 €	
20 Immobilisations incorporelles	124 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	795 173,00 €	
23 Travaux divers	4 895 068,26 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		950 000,00 €
10 Dotations et fonds divers et réserves		100 000,00 €
13 Subventions		1 250 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		3 015 800,00 €
040 Amortissement du matériel		121 201,80 €
041 Opération patrimoine		20 000,00 €
Restes à Réaliser	5 188,00 €	1 328 611,24 €
Total	6 785 613,04 €	6 785 613,04 €

Délibération N° 4-2021 : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article unique : Décide que seront imputées sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations intercommunales publiques (vœux, inaugurations, ...).
- Les fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de société et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles telles que la Fête du Théâtre, les Peintres dans la Rue, ...
- Les frais de restauration des élus ou employés intercommunaux liés aux actions communautaires ou à l'occasion d'événements ponctuels.
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, d'ateliers ou de manifestations.
- Les dépenses liées à l'organisation des journées « Interco' Go » et au séjour « jeunes ».
- Les dépenses liées à l'organisation du Salon du Bien-Etre.
- Les dépenses liées à l'organisation des marchés de Noël.

Délibération N° 5-2021 : Fixation des montants d'attribution de compensation des communes membres

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : **Fixe** le montant de l'attribution de compensation versée aux communes pour l'année 2021 de la manière suivante :

- Brie-Comte-Robert : **4 624 256,34 €**
- Chevry-Cossigny : **690 300,75 €**
- Servon : **1 273 416,55 €**
- Varennes Jarcy : **817 768,95 €**

Rappelle que le versement de l'attribution de compensation aux communes membres s'effectue par douzième.

Article 2 : **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.

Article 3 : **Dit** que la délibération sera notifiée aux communes membres de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération N° 6-2021 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional « Chèque numérique - volet 2 »

Rapporteur : Madame FERRER

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article unique : **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 1 000 € (mille euros) au titre du dispositif « Chèque numérique - volet 2 » portant sur la mise en place d'une plateforme internet destinée à donner de la visibilité aux commerçants de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération N° 7-2021 : Revalorisation de la participation de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à la protection sociale complémentaire des agents

Rapporteur : Madame BROCHARD

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1^{er} : **Approuve** à compter du 1^{er} février 2021, la revalorisation de la participation de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie aux cotisations des agents ayant souscrit à des contrats et règlements labellisés couvrant le risque « santé ».

Article 2 : **Revalorise** le barème de participation de la manière suivante :

Tranche de salaire (net)	Composition de la famille	Montant de la participation mensuelle de la CCOB	Montant de la participation mensuelle revalorisée	Montant plafond de participation
Jusqu'à 1 200 €	Agent seul	30,00 €	35,00 €	75 % du montant de cotisation
	Agent + 1 enfant	40,00 €	45,00 €	
	Agent + 2 enfants et plus	50,00 €	55,00 €	
1 200 € - 1 599 €	Agent seul	25,00 €	30,00 €	
	Agent + 1 enfant	35,00 €	40,00 €	
	Agent + 2 enfants et plus	45,00 €	50,00 €	

1 600 € -1 999 €	Agent seul	20,00 €	25,00 €
	Agent + 1 enfant	30,00 €	35,00 €
	Agent + 2 enfants et plus	40,00 €	45,00 €
Supérieur à 2 000 €	Agent seul	15,00 €	20,00 €
	Agent + 1 enfant	25,00 €	30,00 €
	Agent + 2 enfants et plus	35,00 €	40,00 €

Le salaire pris en compte pour la détermination du montant de l'aide sera le montant moyen mensuel net de l'année N-1. Les enfants inscrits comme ayant droit seront pris en compte jusqu'à 25 ans inclus.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 et seront inscrits aux suivants.

Délibération N° 8-2021 : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Rapporteur : Madame FERRER

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Approuve la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer le document cadre et ses éventuels avenants.

Délibération N° 9-2021 : Avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de gymnastique par extension du complexe multisports sur la commune de Chevry-Cossigny

Rapporteur : Monsieur DARMON

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Approuve l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre N° 1-2019 en vue de la construction d'une salle de gymnastique par extension du complexe multisports sur la commune de Chevry-Cossigny, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant susmentionné.

Délibération N° 10-2021 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du 16 décembre 2020 :

N° 65-2020	Contrat de fourniture de gaz naturel pour le complexe multisports de Chevry-Cossigny
N° 1-2021	Assistance dans le cadre de la procédure d'expropriation pour cause d'intérêt public pour la finalisation des liaisons douces

N° 2-2021	Convention de Gestion Assurance-Groupe - Agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC
-----------	--

Délibération N° 11-2021 : Approbation des statuts de SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts

Rapporteur : Monsieur DARMON

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Donne un avis favorable sur la délibération du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts du 16 décembre 2020 portant modification des statuts.

Article 2 : Approuve les Statuts du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts tels qu'annexés à la présente délibération.

Monsieur LAVIOLETTE annonce la date du prochain Conseil communautaire : **Mercredi 14 avril 2021 à 19h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h56.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 15 février 2021.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.